

parfaitement chrétiennes, & l'ouvrage reçoit une espece de sanction par l'approbation d'un des plus respectables prélats de l'Eglise catholique. Une partie du second volume est écrite en françois & en flamand, langues en usage dans le diocèse de Malines & dans la plûpart des provinces des Pais-Bas catholiques.



La vraie notion des Dîmes, rétablie sur les principes de la jurisprudence canonique & civile, sur la doctrine constante de l'antiquité, sur l'usage non interrompu des Juifs & des Chrétiens. A Liege, chez Lemarié, libraire de Son Altesse; à Luxembourg, chez l'imprimeur du Journal. 1785. 1 vol. in-8°.

LE titre de cet ouvrage suffit pour faire connoître l'étendue des recherches qu'exigeoit le développement du sujet. Depuis quelque tems on a écrit beaucoup sur une matiere que la théologie, la jurisprudence, l'histoire, s'empressent en quelque sorte d'éclairer de leurs lumieres, sans que le résultat d'une illumination si composée ait paru satisfaisant encore la plûpart des esprits; on trouvera ici réuni ce qu'il y a de plus propre à produire cet effet.

Quant à la dispute assez vive qui s'est élevée relativement à cet objet, entre deux écrivains très-oppoés dans leurs principes, j'ai indiqué ailleurs les raisons qui m'empêchoient d'y prendre part *, & la nature de ces raisons conti-

* 15 Avril
1781. p.617.